

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 71 (1926)
Heft: 2

Artikel: L'organisation générale de l'armée moderne
Autor: Rouquerol, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-340948>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXI^e Année

N° 2

Février 1926

L'organisation générale de l'armée moderne.

SOMMAIRE : I. *Avant-propos* ; II. *Nécessité de prévoir la guerre* ; III. *Les cadres et l'organisation* ; IV. *La durée du service en temps de paix* ; V. *Les cadres des réserves* ; VI. *Les formes probables de la guerre future* ; VII. *Résumé, conclusions.*

I

Au lendemain de la paix l'organisation de l'armée française devait logiquement être la suite de celle que la guerre avait imposée. Il n'en est plus de même après plusieurs années de progrès matériels de toute espèce appelés à changer les formes de la guerre.

Le législateur actuel trouve devant lui pour édifier l'organisation de notre défense nationale une table presque rase parce que le plus grand nombre des projets en suspens sont surannés avant d'avoir vu le jour de la discussion et que la loi de recrutement déjà votée, cette pierre angulaire de l'édifice militaire, devait légalement être remise en discussion à la fin de l'année 1925.

Tout se tient dans une question aussi étendue que celle de la défense nationale ; pour ne pas faire fausse route dans l'adoption d'une loi spéciale il est nécessaire de la concevoir dans le cadre dont elle n'est qu'une partie.

Ce n'est pas une discussion article par article de telle ou telle loi que le lecteur trouvera dans cette étude mais un exposé de vues générales sur l'organisation militaire de la nation.

II

Sans doute des esprits bercés par une douce utopie croient manifester leur horreur des maux de la guerre en cherchant

systématiquement à diminuer les forces armées en attendant de les supprimer. Ils espèrent rendre la guerre impossible faute de combattants. Suivant cette idée personne ne songerait à la guerre sans la présence des militaires qui ne rêvent que batailles.

L'illusion que la guerre doit être tuée par ses excès mêmes était chère à l'illustre Nobel qui croyait avoir travaillé pour la paix en consacrant sa vie à l'étude des explosifs. « Plus les moyens de destruction seront terribles, disait-il, plus on évitera d'assumer la responsabilité d'une déclaration de guerre. Du jour où deux armées pourront, par la découverte d'explosifs perfectionnés s'entredétruire complètement, toutes les nations reculeront avec effroi devant les conflits belliqueux. »

Le doux philanthrope mourait en 1890, en plein rêve d'avoir été un bon ouvrier de la paix.

L'idée d'assurer la paix par la limitation des armements séduit aisément les esprits pacifiques ; ils font sans s'en apercevoir une confusion entre les causes de la guerre et les moyens mis en œuvre pour la faire. On peut leur appliquer le mot de Bossuet : « l'illusion que les choses sont ce que nous désirons qu'elles soient est le pire dérèglement de l'esprit ».

Les causes des guerres sont l'orgueil pour certaines nations, pour d'autres la convoitise des biens d'autrui. Elles sont toutes morales. Ce sont les ambitions nationales, les politiciens, les financiers qui jettent les peuples les uns contre les autres. Les militaires, simples instruments, n'y sont pour rien. Aussi ne faut-il pas espérer qu'un désarmement matériel puisse écarter le spectre de la guerre.

A y regarder de près, les délégués à la conférence de Washington pour le désarmement se sont plus occupés des armements de la prochaine guerre que des garanties de la paix. Chacun d'eux jouant un double jeu a cherché à limiter chez les adversaires éventuels de son pays les moyens de combat les plus dangereux pour lui.

Les Etat-Unis ont demandé et obtenu l'ajournement de la question de l'aéronautique sous prétexte qu'elle n'était pas à point. Mais nul n'ignore aujourd'hui l'importance des crédits de plus en plus élevés alloués en Amérique à la défense

aérienne, et les efforts des Etats-Unis pour développer la puissance des moyens de combat aériens.

Pour quel motif l'Angleterre demandait-elle avec insistance la limitation des sous-marins si ce n'est pour diminuer le danger d'une agression sournoise lancée de quelque port de la Manche sur les lignes de navigation britanniques ? Cependant cette même nation vient de construire le plus grand sous-marin du monde de 105 m. de longueur, capable de donner en surface une vitesse de 36 nœuds. Et que dire de l'organisation d'un grand port militaire à Singapour, merveilleusement situé pour devenir un Gibraltar entre le Pacifique et l'Océan Indien. Est-ce là une œuvre de paix ? En tout cas les Japonais se sentent visés par ces préparatifs militaires.

L'illusion de rendre la guerre impossible par la suppression des armées permanentes est moins permise aujourd'hui qu'autrefois parce que notre état social moderne facilite à un très haut degré l'organisation d'une armée réclamée par un grand mouvement d'opinion.

Les nécessités des démocraties actuelles entraînent les peuples à une discipline exigeante. Patrons, ouvriers de toutes catégories, de tous métiers sont affiliés à quelque syndicat auquel ils obéissent passivement. Tout le personnel dépendant du gouvernement : fonctionnaires, professeurs, magistrats mêmes sont de plus en plus subordonnés au pouvoir central. Comment ne pas être frappé de l'évolution actuelle du monde vers une organisation si favorable à la transformation rapide de masses déjà organisées, en formidables armées ?

Malheur à ceux qui fermeront les yeux sur l'orage amoncelé sur leur frontière. Le retard de leur mise en état de défense pourra être irrémédiable !

Un jour peut venir où le monde acharné à la destruction du militarisme le retrouvera plus fort que jamais sous l'étiquette de la solidarité moderne.

Il est piquant de constater que ce sont surtout les conquérants qui ont voulu donner à la guerre un caractère divin pour obtenir l'appui même de Dieu dans la poursuite de leurs ambitieux desseins. La guerre est purement humaine. Elle est la conséquence, à échéance indéterminée mais fatale, des vices

humains l'orgueil et l'envie. L'homme ne doit pas se contenter de demander à Dieu de lui donner la paix. Il doit surtout chercher à se corriger des défauts qui sont à l'origine de toutes ses discordes.

Ceux qui parlent de ramener la guerre à une lutte économique, à une concurrence pacifique rapprochent deux idées qui jurent d'être ensemble comme l'eau et le feu. Car la plupart des guerres y compris la dernière sont bien l'aboutissement de rivalités commerciales ou industrielles.

Amis sincères de la paix, ne l'attendons pas des combinaisons de théoriciens parfois intéressés. Gravons dans nos cœurs que tout ce qui sera fait dans chaque nation pour imprégner davantage les mœurs et les institutions de l'amour désintéressé du prochain hâtera l'avènement du règne de la Paix. Mais en attendant cet heureux jour, gardons-nous d'imiter les moutons de la fable en supprimant nos chiens de garde, c'est-à-dire l'armée.

III

Une nation doit avoir l'armée de sa politique, c'est entendu, mais la politique militaire d'une démocratie qui se défend d'avoir des tendances impérialistes, c'est d'abord de sauvegarder le territoire national. Voilà le but principal de l'armée.

A ce point de vue la situation géographique domine la politique particulière de chaque Etat parce qu'elle fixe les conditions de la défense militaire dont découlent directement les principes organiques de l'armée.

Les habitants d'une île brumeuse dans une mer toujours agitée n'ont pas été exposés jusqu'ici à quelque attaque soudaine mettant leur indépendance en danger. Ils ont pu se contenter pour la défense territoriale d'une petite armée de métier. Il n'en est pas de même pour les Etats continentaux, surtout lorsqu'aucun obstacle ne les sépare de leurs voisins. Ils doivent toujours prévoir une agression inopinée, et s'il sont décidés à ne pas se laisser envahir, la nation entière doit être prête à se lever contre l'agresseur. Voilà pourquoi le service militaire obligatoire s'impose à tout Etat continental jaloux de son indépendance et confinant à de puissants voisins.

Ceux qui pourraient encore se figurer qu'une armée de métier parfaitement aguerrie peut répondre à tout, voudront bien comparer dans leurs principes organiques les deux guerres de 1870 et de 1914.

Dans les deux guerres, les opérations françaises sont engagées avec la même ignorance des moyens de l'ennemi et de ses méthodes de combat. Les batailles de Spicheren et de Woerth, le 6 août 1870, sont bien comparables dans leurs résultats aux affaires de Mulhouse, Sarrebourg et Charleroi en août 1914.

Au point de vue purement stratégique la situation militaire de la France n'était pas aussi mauvaise au moment du départ de Châlons de l'armée du maréchal de Mac Mahon le 2 août 1870 qu'à la veille de la Marne aux premiers jours de septembre 1914. Six semaines après le début des deux guerres, les pertes d'hommes et de matériel étaient certainement comparables et probablement plus élevées en 1914 qu'en 1870. Cependant, après Sedan, l'armée française régulière était réduite aux troupes immobilisées à Metz ; la France ne pouvait plus opposer à l'envahisseur que des formations improvisées et médiocres. En 1914 les vides produits par les premiers échecs étaient rapidement comblés et la guerre pouvait durer encore quatre ans jusqu'à l'intervention déterminante de l'Amérique.

Les causes de ces divergences dans l'issue des deux guerres, après de frappantes analogies de début, sont entièrement dans les lois militaires organiques des deux époques. La loi de 1832 ne donnait pas de réserves organisées et la loi Niel de 1868 créant la garde mobile n'a reçu qu'après les premiers revers un commencement d'application. En 1914, vingt-sept classes instruites pouvaient en quelques jours être habillées, équipées et envoyées au front. Cette vaste organisation a permis de ne pas subordonner comme autrefois la liberté d'un peuple de 38 millions d'habitants à la perte de quelques centaines de mille hommes.

L'impuissance d'un Gambetta à improviser des cadres et des soldats avec des levées, fussent-elles en masse, avait montré au grand patriote la nécessité de préparer la nation entière à prendre utilement les armes devant un danger national. Les lois militaires de 1872-78 qu'il a soutenues nous

ont donné les institutions grâce auxquelles une guerre ayant mal débuté s'est terminée par une éclatante victoire. Reconnaître les conséquences posthumes de l'œuvre de Gambetta n'est pas seulement une œuvre de justice ; c'est surtout un enseignement pour ceux que pourrait encore bercer l'illusion des levées populaires.

Tout Français patriote est aujourd'hui convaincu qu'il faut être forts pour écarter la menace d'être écrasés.

Mais ici se pose une question.

En quoi consiste la force d'une armée ?

Nous y trouvons des éléments dominants : le commandement, l'instruction, les effectifs et l'organisation.

Depuis la plus haute antiquité le commandement a toujours exercé une influence prépondérante sur l'issue des guerres, même avec une disproportion de moyens considérable entre les adversaires. Alexandre, Annibal, César, Napoléon, ont remporté leurs plus remarquables victoires avec des armées très inférieures par les effectifs à celles qui leur étaient opposées.

« *Non tam multitudo et virtus indocta quam ars et exercitium solent praestare victoriam* », écrivait Végèce pour expliquer l'extraordinaire ascension de la puissance romaine.

« Mieux vaut une troupe de lièvres commandée par un lion qu'une troupe de lions commandée par un lièvre », disait Napoléon.

« Le chef est tout », professait à l'école de guerre le général Bonnal qui en fut un des professeurs les plus éminents.

« Un jour viendra où nouvel Alexandre un chef de génie à la tête d'une petite troupe balayera les levées en masse », écrivait von der Goltz au frontispice d'un de ses livres sur la nation armée.

En langage moderne ces opinions répétées d'âge en âge peuvent se résumer en quelques mots : la force d'une armée réside principalement dans ses cadres et son organisation.

Ne nous laissons pas hypnotiser par le trompe-l'œil des effectifs permanents ou autres. Une armée pour être forte a besoin d'autre chose. Les armées qui s'effondraient si pitoyablement en 1870 à Sedan et à Metz étaient composées de troupes magnifiques ; leurs cadres n'ont pas su s'en servir.

Ainsi nous arrivons à une première conclusion, à savoir que nous devons en temps de paix donner aux chefs de tous grades les moyens de se former, et que nous devons disposer d'un nombre suffisant d'officiers et de sous-officiers instruits pour encadrer toutes les formations de réserve.

Le matériel et la technique ont pris dans les armées modernes une importance considérable. La dernière guerre a prouvé que les besoins des armées, à ces deux points de vue, ne peuvent être satisfaits que par le concours de moyens civils.

Nous touchons ici à une question d'actualité : la mobilisation scientifique et industrielle ; mais il importe de remarquer qu'elle n'a pas exclusivement un caractère militaire. Nous pouvons même ajouter que les initiatives les plus attachées à l'établissement de cette mobilisation nouvelle sont purement civiles comme le groupement connu sous le nom du savant M. Moureu, ou celui des officiers de réserve.

Avant 1914 une opinion générale faisait admettre qu'une grande bataille mettrait rapidement fin aux hostilités, dont la durée ne pourrait dépasser quelques semaines en raison de l'arrêt complet de la vie économique chez tous les belligérants. Dans ces conditions les approvisionnements militaires du temps de paix devaient être prévus pour toute la guerre. Il n'est pas superflu aujourd'hui d'insister sur cette erreur, qui était d'ailleurs en partie partagée par nos ennemis.

L'adoption en 1897 du canon de 75, auquel les esprits chagrins reprochaient d'être un gros mangeur, a sans doute appelé l'attention sur la nécessité de continuer la fabrication des munitions après la mobilisation. Pour montrer combien avant la guerre on était encore loin de la vérité, il nous suffira de dire que l'on considérait une fabrication journalière de 20 000 cartouches de 75 comme très satisfaisante. Ce n'était pas le dixième de ce que nous devions consommer journalièrement pendant la dernière guerre !

Il ne faut pas se dissimuler que la préparation de la mobilisation scientifique et industrielle est un travail méticuleux, touchant à toutes les branches de l'activité nationale ; elle réclame chez ceux qui en sont chargés un esprit net, des connaissances étendues, une grande aptitude au travail et une

conscience au-dessus des préoccupations étrangères à la défense nationale. Cette mobilisation spéciale, qui a été justement appelée la mobilisation nationale, embrasse tous les besoins à satisfaire tant civils que militaires. Il n'y a pas de bonne raison pour la faire rentrer dans les attributions d'une organisation militaire. Elle est surtout l'affaire des savants et des industriels collaborant sous la direction d'une autorité qualifiée aussi bien par sa compétence que par sa désignation officielle : des ingénieurs des grands corps de l'Etat sembleraient particulièrement aptes à ces missions qui ne pourraient être utilement remplies par des fonctionnaires de l'administration.

IV

Au moment de la discussion de la loi dite « des 18 mois », le rapporteur du projet a spécifié que cette durée du service était l'extrême limite au-dessous de laquelle on ne pouvait descendre sans modifier l'organisation générale de l'armée. Il y mettait en outre une condition absolue, c'est que l'effectif des militaires de troupe servant au delà de la durée légale du service atteignît le chiffre de 100 000 engagés.

Or cet effectif non seulement n'est pas atteint, mais il baisse chaque jour. Il ne dépasse pas aujourd'hui 60 000.

Suivant le principe de l'organisation générale à laquelle le rapporteur de la loi faisait allusion, le soldat incorporé était classé dès son arrivée dans une unité, compagnie, batterie ou escadron, dans laquelle il était instruit par les chefs mêmes avec lesquels il devait être mobilisé. C'était le maintien du système en vigueur avant 1914.

Cependant, dès la première année du service de 18 mois, la pénurie de cadres inférieurs et la faiblesse des effectifs incorporés dans chaque unité imposaient la réunion des recrues dans quelques unités seulement. On est ainsi conduit à ce résultat singulier qu'un régiment composé d'hommes de trois demi-classes (l'appel des classes se faisant en deux fois) ne peut jamais se présenter en entier pour une manœuvre d'ensemble, puisque ses unités constitutives représentent trois degrés de l'instruction.

En réalité le saut dans l'inconnu dont l'épouvantail a rallié

au service de 18 mois un certain nombre de partisans d'un service plus réduit, a été fait avec le service de 18 mois. L'armée vit au jour le jour, à coups de circulaires, entre une organisation désuète et des projets encore nuageux. Cette situation suffirait à expliquer son malaise.

Nos régiments fonctionnent comme les dépôts du second Empire avec cette condition aggravante que le cadre instructeur, n'étant pas spécialisé comme autrefois, est moins apte à ses fonctions.

L'organisation militaire du second Empire a sombré dans un désastre ; celle de 1872-75 a tenu glorieusement la guerre pendant quatre années. Toutes les deux aujourd'hui ne sont plus que des souvenirs où l'on trouvera encore quelques règles à glaner. Mais l'armée de l'avenir est trop différente de ses devancières pour ne pas comporter une organisation adaptée à l'état social de notre époque.

La question de la durée du service militaire en temps de paix ne se pose donc plus aujourd'hui comme en 1923. Il s'agissait alors de fixer la limite du service minimum compatible avec l'organisation existante de l'armée. Le problème est aujourd'hui renversé. Il faut imaginer une organisation de l'armée susceptible de fonctionner avec le service de 18 mois *ou d'une durée moindre*. De toutes manières la perspective d'une notable diminution du contingent annuel à partir de 1935, conséquence de la baisse de la natalité, rend inéluctable une organisation militaire reposant sur de très faibles effectifs de paix.

Nous dirons sous une autre forme que l'organisation de l'armée sur le pied de guerre doit tendre à être, dans une certaine mesure, indépendante des effectifs du temps de paix. Mais dans une entreprise où la défense nationale est en jeu, il importe de ne s'aventurer dans les nouveautés qu'avec une extrême prudence et de procéder par étapes successives. Ce n'est qu'après l'épreuve d'un système militaire nouveau avec le régime du service de dix-huit mois qu'on pourra raisonnablement y introduire le service d'un an.

Dans ces conditions la durée du service en temps de paix n'est plus une question indépendante, mais l'aboutissement d'une organisation à édifier.

V

Quelle que soit l'organisation adoptée, elle n'aura de valeur qu'en raison des cadres des formations de guerre, c'est-à-dire des officiers et sous-officiers de l'armée. Avant 1914 les cadres de l'armée active du temps de paix étaient assez nombreux pour que ceux de la réserve pussent se borner à être, dans le début de la mobilisation, les aides de leurs camarades de l'active. L'appellation d'officier de complément devenue officielle n'a été que la constatation d'une situation de fait. Il ne peut plus en être de même aujourd'hui ; car d'une part le nombre des officiers de l'armée active doit être considérablement réduit et d'autre part le nombre des unités à mobiliser n'a pas sensiblement changé. Il en résulte qu'à l'avenir un grand nombre de capitaines et d'officiers supérieurs de réserve devront prendre à la mobilisation des commandements de leur grade. Ils devront en assumer immédiatement les responsabilités aussi bien devant l'ennemi qu'au point de vue administratif.

Il est nécessaire de remarquer en passant que les expressions de *troupes de réserve*, *officiers de réserve* ont dans l'armée nouvelle perdu leur signification primitive. Les éléments militaires du temps de paix sont insuffisants pour former une armée, ils sont noyés dans la masse des contingents mobilisés. Il n'y a plus d'armée active et d'armée de réserve ou de deuxième ligne. Il y a l'armée tout court.

Les officiers de réserve ont rendu pendant la guerre des services qui ont dépassé les prévisions les plus optimistes. C'est en forgeant qu'ils sont devenus forgerons, et la plupart auraient été fort empruntés au début des hostilités dans les emplois où ils se sont distingués plusieurs mois plus tard.

Nous possédons encore un certain nombre d'officiers de réserve anciens combattants qui reprendraient sans hésitation leur place dans l'armée. Mais leur nombre diminue chaque année ; il serait téméraire de compter sur les générations suivantes d'officiers de réserve pour commander, dans quelques années, des compagnies ou des bataillons dès le début d'une guerre.

Il n'y a là rien qui puisse blesser personne car c'est un fait qui s'explique aisément.

Les épreuves d'admission au grade d'officier de réserve sont actuellement très sérieuses et ceux qui les subissent avec succès présentent d'incontestables aptitudes aux fonctions de leur grade. Mais dès que ces jeunes gens sont saisis par les exigences de la lutte pour l'existence ou le tourbillon des affaires, ils n'ont plus le loisir de s'occuper de choses militaires; on ne peut vraiment leur reprocher de ne pas négliger leur avenir dans la vie civile au profit d'études militaires sans compensations. Aussi est-il inévitable que l'officier de réserve d'après guerre soit plus apte à l'emploi de son grade quand il est sous-lieutenant que plus tard comme capitaine ou commandant.

A titre d'exemple nous citerons une école d'instruction d'officiers de réserve du gouvernement de Paris ayant environ quinze cents inscrits. Sur ce nombre imposant cinquante officiers seulement étaient présents l'année dernière aux séances d'instruction, et ce n'étaient pas toujours les mêmes. Une vingtaine seulement d'officiers tiraient quelques profits de l'école d'instruction.

Cette situation n'est nullement l'indice d'une désaffection pour l'armée des officiers de réserve sur lesquels on pourrait compter comme en 1914, dès qu'ils auront eu le temps de se mettre dans le mouvement de leurs camarades de l'active. Les officiers de réserve ne fréquentent pas assidûment les écoles d'instruction organisées à leur usage parce que, en dehors de quelques privilégiés, notre état social actuel ne le leur permet pas.

Les considérations qui précèdent nous amènent à cette conclusion qu'il y a intérêt à disposer dans les réserves du plus grand nombre possible d'anciens officiers de l'armée active pour exercer au début de la guerre les commandements de compagnies, bataillons et même de régiments. On ne saurait se borner dans ce dessein aux officiers retraités à la limite d'âge normale. Ces officiers seraient numériquement insuffisants et dans l'ensemble trop âgés pour un bon service de guerre. Il y a donc lieu de provoquer des radiations des cadres de l'armée active parmi des officiers confirmés dans le service, mais

encore jeunes et vigoureux. Le projet de loi sur l'aménagement des cadres atteindra ce but, ou du moins il faut l'espérer, par l'institution de la retraite proportionnelle pour les officiers et de la position de disponibilité. Il semble en outre qu'il y aurait lieu de supprimer les obstacles apportés par la législation actuelle aux démissions de nombreux officiers avant une durée de services fixée dans un engagement préalable. Ces restrictions détournent de nombreux jeunes gens de la carrière militaire notamment à l'école polytechnique, à l'école de médecine, à l'école vétérinaire, etc., etc.

La question des sous-officiers est le complément de celle des officiers ; mais elle se présente d'une manière différente.

En effet sous le régime du service à court terme on ne peut plus songer à donner des galons de sous-officiers à de jeunes incorporés après quelques mois de service. Quelques mois ne suffisent pas pour apprendre le métier de sous-officier et acquérir l'autorité nécessaire sur des subordonnés.

Il faut poser en principe que les sous-officiers de l'armée active seront formés dans des écoles à créer à cet effet, et se proposer d'assurer parmi les sous-officiers rengagés de l'armée active un écoulement dans les réserves assez rapide pour leur fournir presque la totalité de leurs sous-officiers.

Par suite de la réduction du service les seuls sous-officiers vraiment dignes de leur emploi seront des rengagés ; l'intérêt de l'armée est de retenir comme sous-officiers des jeunes gens intelligents et sérieux. Mais on commettrait une grave erreur en cherchant à prolonger jusqu'à quinze ans de service, et au delà, la présence sous les drapeaux de tous les sous-officiers de l'armée active. Il est nécessaire au contraire que de nombreux sous-officiers ne rengagent que pour deux ou trois ans et passent ensuite dans les réserves. Car si tous les sous-officiers atteignaient dans l'armée active l'extrême limite du rengagement ou de la commission, nous manquerions d'un nombre considérable de bons gradés dans les réserves.

Le but que les statuts du corps des sous-officiers devrait poursuivre serait à notre avis : 1^o d'attirer au rengagement le nombre de sujets nécessaire à l'encadrement de l'armée active ; 2^o de déterminer le retour à la vie civile, après deux ou trois ans

de service, comme sous-officier, du nombre de gradés nécessaire aux réserves ; 3^o de maintenir les autres rengagés jusqu'à quinze ans de service dans l'armée active.

Les avantages répondant à chacun de ces desiderata sont différents :

Avantages pour le présent aux jeunes rengagés ;

Avantages aux sous-officiers de deux ou trois ans de grade, pour se présenter aux divers concours de tous les emplois de l'Etat, des départements, des communes et des entreprises contrôlées par l'Etat. Il faudrait même prévoir l'obligation de ces conditions de service pour tous les candidats à des emplois déterminés.

Enfin pour les rengagés après quinze ans de service la certitude d'un emploi honorable, garantie depuis longtemps par la loi et jamais réalisée.

VI

La durée actuelle du service en temps de paix a été fixée avec raison en s'inspirant des formes probables d'un conflit international nouveau. Dans cet ordre d'idées et compte tenu de l'occupation de la Rhénanie, on a déterminé l'effectif nécessaire pour assurer la sécurité de nos frontières en cas d'agression inopinée, et protéger la mobilisation des réserves. Ce calcul a été fait sur la base de la couverture prévue avant la grande guerre. Il conduisait à la présence simultanée de deux classes sous les drapeaux, c'est-à-dire au service de deux ans. Le service de dix-huit mois a été une transaction avec les partisans hésitants du service d'un an. Pour la justifier il a été admis, comme nous l'avons dit plus haut, uniquement pour les besoins de la cause, que l'effectif des rengagés atteindrait le nombre de 100 000 et que les ressources du recrutement colonial indigène seraient augmentées.

Or, aucune mesure sérieuse n'ayant été prise pour retenir les rengagés sous les drapeaux, leur effectif est tombé, comme on l'a dit, aux environs de 60 000. Quant à l'armée d'indigènes coloniaux on commence à comprendre qu'elle a atteint à peu près le maximum de ce qu'elle peut donner en temps de paix,

et que sa présence en masses dans les garnisons du continent européen présente de graves inconvénients.

On peut donc affirmer après expérience que la loi actuelle ne répond pas à la conception de la guerre qui l'a inspirée.

Répond-elle mieux aux besoins de l'instruction ? nous ne le croyons pas.

La guerre a prouvé que l'instruction du simple soldat peut être assurée en moins de dix-huit mois ; s'il s'agit des cadres et des spécialistes, il faut au contraire beaucoup plus longtemps pour les former. La solution de la question n'apparaît pas dans la loi de recrutement. Elle est dans le rengagement des cadres inférieurs et un emploi des spécialistes appelés sous les drapeaux plus judicieux que dans le passé.

Le législateur s'est donc trompé lorsqu'il a cru trouver dans le service à court terme, car le service de dix-huit mois ne mérite pas d'autre nom, les mêmes garanties de sécurité et d'instruction que dans le service de trois ans.

Est-ce à dire que cette constatation doive nous ramener au service de trois ans ? Non, parce que nous sommes convaincus que la conception de principe sur les formes de la guerre dont découlent toutes nos lois d'effectifs depuis 1872 est aujourd'hui surannée.

Le problème de la sécurité et de l'instruction se pose d'une manière nouvelle.

On a admis jusqu'ici la nécessité de disposer d'avance des troupes le long de la frontière pour assurer ce qu'il est convenu d'appeler la couverture. Suivant une modalité exposée à la tribune, au lieu d'attendre l'ennemi de pied ferme sur le territoire national les troupes de couverture auraient mieux à faire en se portant hardiment chez l'adversaire pour tuer dans l'œuf tout projet d'agression. Cette idée a pu avoir quelque crédit dans un milieu qui ne pensait pas avoir à prendre la responsabilité de son application. Mais il est douteux pour nous que le désir de paix, général en France, permette jamais au gouvernement de prendre l'initiative des hostilités. Il ne faut pas oublier qu'au moment même où l'Allemagne mobilisait ouvertement en 1914, notre couverture a été reculée bénévolement à 10 km. de la frontière, et que cette mesure fâcheuse

au point de vue militaire est présentée aujourd'hui comme l'argument le plus probant des intentions pacifiques de la France.

Quelle que soit la tactique des troupes de couverture elle exige toujours d'après les institutions en vigueur la réunion de nombreux effectifs dans le voisinage de la frontière.

Que se passerait-il si l'agresseur était très puissamment armé pour la lutte aérienne ? Il irait en quelques heures jusqu'au cœur du pays de l'adversaire, jetterait des explosifs et des gaz toxiques sur les lieux de mobilisation, les magasins, les gares, les villes mêmes. Les troupes de couverture seraient bientôt isolées, sans renfort, sans ravitaillements importants ; seraient-elles poussées en avant ? *Telum imbelle sine ictu* suivant nos souvenirs classiques, elles succomberaient bientôt à l'anémie en attendant le coup de grâce que les armées adverses ne tarderaient pas à lui donner.

Rien ne peut nous prouver que ce tableau est purement imaginaire ; nos prévisions militaires seules peuvent l'empêcher de devenir une réalité.

En suivant les étapes de l'aéronautique depuis 1914, on constate que la paix loin d'en ralentir les progrès comme on pouvait le supposer lui a donné un essor nouveau. Dès aujourd'hui les avions ont un rayon d'action leur permettant de remplir les missions militaires les plus lointaines entre deux Etats belligérants de l'Europe. Leur vol peut être assez haut pour les soustraire aux canons antiaériens ; la T. S. F. les met en relation constante avec leur base ; leur capacité de transport dépasse plusieurs tonnes ; on entrevoit même la possibilité de leur faire transporter des détachements de troupes. Tels qu'ils sont ils représentent une force redoutable qui peut tout entreprendre sans péril, s'ils ne sont pas arrêtés par l'aviation même de l'ennemi.

Cette puissance sera encore augmentée lorsque les progrès déjà entrevus par les spécialistes seront réalisés : la sécurité du vol, le vol silencieux, l'élévation du plafond, la précision qui laisse encore beaucoup à désirer dans les bombardements par avion. On peut même prévoir que les masses d'artillerie seront pour l'aviateur une proie facile.

Nous ne concluons pas de ces considérations que l'armée

doit être exclusivement aérienne, mais que rien sinon des avions ne pourra protéger notre mobilisation contre l'aéronautique ennemie, et qu'aucune grande opération ne pourra être entreprise avant d'avoir la maîtrise de l'air.

Notre couverture n'est pas sur terre ; elle est dans l'air. Nos lois militaires organiques doivent nous donner une puissante armée aérienne permanente.

Il n'est pas nécessaire de disposer à cet effet d'effectifs considérables, mais d'un personnel d'élite dont le recrutement sera de plus en plus facile suivant le développement de l'aéronautique commerciale.

L'armée qui n'aura pas la maîtrise de l'air sera paralysée sur terre ; cela ne signifie pas que les forces aériennes peuvent suffire à tout, car elles sont incapables d'assurer l'occupation des régions stratégiques qu'elles paralysent. Elles devront être secondées par des troupes terrestres dont la plus grande partie devra être de l'infanterie.

Nous prévoyons aujourd'hui beaucoup d'artillerie parce que son importance n'a cessé de grandir du commencement à la fin de la grande guerre. Mais s'il est vrai que l'avion pourra anéantir les masses d'artillerie, le rôle du canon devient moins important dans les batailles.

L'histoire nous montre dans les combats, l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie concourant au but commun. Suivant les époques l'importance de chacune de ces armes a été prédominante. L'histoire de l'aéronautique en est encore aux premières pages, mais elle nous fait déjà prévoir qu'elle supplantera dans une large part l'artillerie et la cavalerie. L'infanterie seule conserve son rôle traditionnel d'occuper les positions. Mais son emploi en couverture devant être très effacé, elle peut sans inconvénients être presque entièrement formée avec des éléments tirés des réserves, tandis que l'armée active aérienne doit être particulièrement nombreuse et entraînée.

On nous reprochera certainement de rompre avec des traditions de la défense nationale très respectables parce qu'elles se justifient par des événements vécus.

La ligne de forteresses construite par Vauban sur notre

frontière du nord a bien arrêté trois fois l'invasion et qui songe aujourd'hui à la rajeunir ? Et quelle riposte pourrions-nous donner à l'agresseur employant les procédés que nous indiquons si nous ne sommes pas armés comme lui. Nous serons à sa merci. Si nous ne voulons pas y être, préparons-nous à la victoire sur les champs de bataille aériens où se jouera la liberté des manœuvres terrestres.

VII

Résumons-nous :

La formule des relations internationales qui garantira la paix universelle n'est pas encore trouvée, et les guerres sont de véritables luttes pour la vie où les peuples engagent jusqu'à leur dernier homme et leur dernier sou. L'entretien permanent d'une armée, école, et noyau de la défense, ainsi que l'organisation méthodique de toutes les ressources nationales en vue de la guerre sont une nécessité inéluctable des peuples qui tiennent à leur liberté.

La durée du service en temps de paix, dans de certaines limites, n'est qu'un détail important dans l'ensemble de nos institutions militaires qui doivent être étudiées aujourd'hui dans le cadre d'une organisation nationale sous peine de manquer leur but.

Les champs de bataille de l'avenir n'ont plus d'autres limites que celles des territoires mêmes des belligérants. Ces étendues immenses sont subordonnées à la maîtrise de l'air. Cherchons là d'abord et le reste nous viendra par surcroît. Le service d'un an nous paraît susceptible de l'assurer en l'appuyant sur un emploi judicieux des spécialistes civils appelés sous les drapeaux en temps de paix, et une organisation rationnelle complète de la mobilisation nationale.

Général J. ROUQUEROL.

